

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 15 février 2018 autorisant la vente de parcelles situées sur le parc d'activités du Mélantois,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

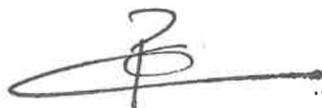
### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen Zouaghi**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la société GT LABEL, ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées ZI 341 et ZM 192 à Sainghin en Mélantois pour un montant de 535 284,75 euros HT/HD, décomposé comme suit : 531 000 euros HT auxquels il convient d'ajouter 4 284,75 euros HT représentant l'indemnité mise à la charge de l'acquéreur en contrepartie de la prorogation du délai de validité de la promesse de vente,

Et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 mars 2019,



**Philippe HOURDAIN**